



BURKINA FASO  
UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

# LES ACQUIS ET LES PERSPECTIVES

DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
(PNDES) 2016-2020

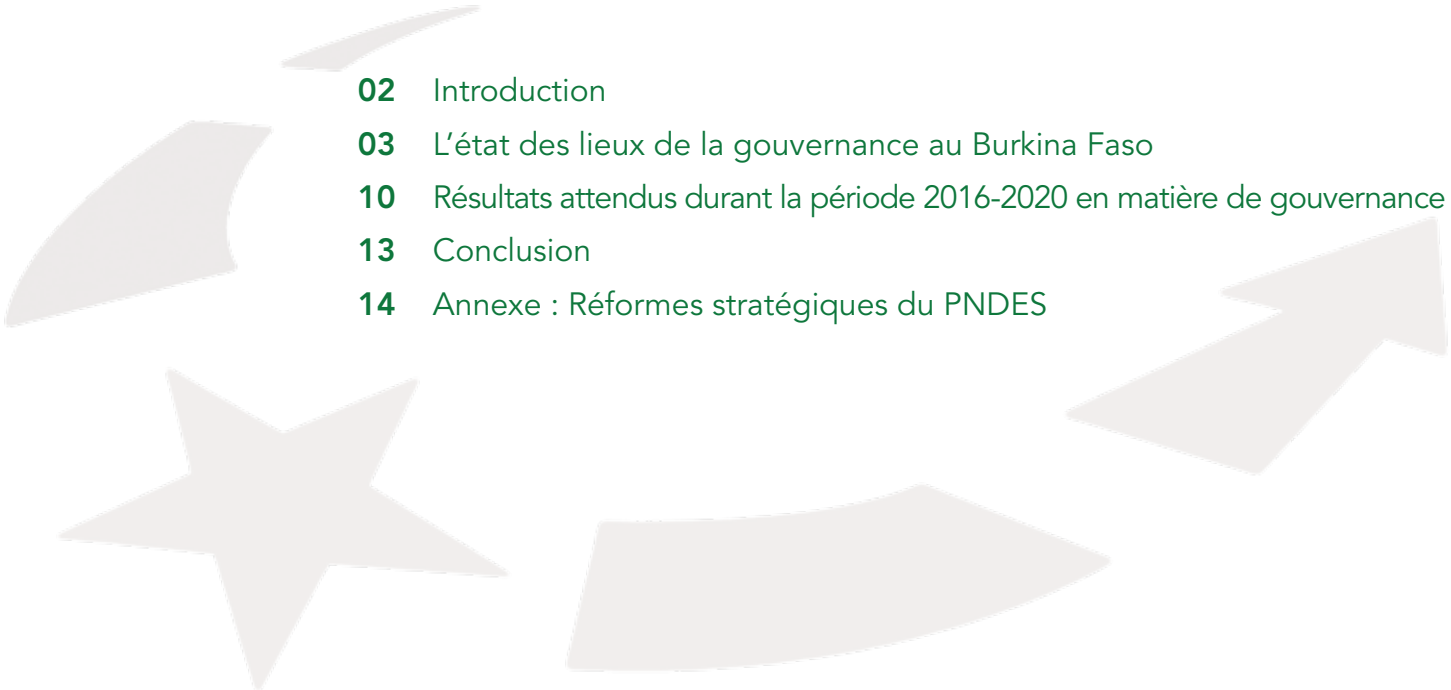


OCTOBRE 2016



# SOMMAIRE

---

- 02** Introduction
  - 03** L'état des lieux de la gouvernance au Burkina Faso
  - 10** Résultats attendus durant la période 2016-2020 en matière de gouvernance
  - 13** Conclusion
  - 14** Annexe : Réformes stratégiques du PNDES
- 

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

- ASCE/LC ▶ Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
- BCEAO ▶ Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
- CEDEAO ▶ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CGCT ▶ Code général des collectivités territoriales
- CIL ▶ Commission de l'informatique et des libertés
- CNDH ▶ Commission nationale des droits humains
- CSM ▶ Conseil supérieur de la magistrature
- EPIN ▶ Évaluation de la politique et des institutions nationales
- EPU ▶ Examen périodique universel
- ODD ▶ Objectif de développement durable
- PCD ▶ Plan communal de développement
- PNDES ▶ Plan national de développement économique et social
- PPP ▶ Partenariat public-privé
- PRD ▶ Plan régional de développement
- RAF ▶ Réorganisation agraire et foncière
- RESINA ▶ Réseau informatique national de l'administration
- SNADDT ▶ Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
- SYLVIE ▶ Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
- UEMOA ▶ Union économique et monétaire ouest africaine
- VIH/SIDA ▶ Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome immunodéficient acquis

# INTRODUCTION

---

Le Burkina Faso est situé en Afrique de l'Ouest. Il compte 18,5 millions d'habitants (2015) et s'étend sur une superficie de 273 187 km<sup>2</sup>. Sur le plan administratif, le pays est organisé en 13 régions, 45 provinces et 351 communes dont 302 communes rurales et 49 communes urbaines.

Le Burkina Faso connaît depuis 1991 une ère de démocratie pluraliste et de stabilité politique marquée par la tenue sans discontinuité d'élections libres et démocratiques, en dépit des crises sociopolitiques ponctuelles dont le point culminant a été l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. À la suite de cette insurrection, le pays a vécu une transition politique qui a pris fin avec les élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015, suivies d'élections municipales en mai 2016. Ces élections ont restauré le fonctionnement régulier des institutions républicaines.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré et adopté le 20 juillet 2016, à l'issue d'un processus inclusif et participatif, le Plan national de développement économique et social (PNDES)

2016-2020. Le PNDES est fondé sur le programme présidentiel "Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice". Le coût global de sa mise en œuvre est estimé à 15 395,4 milliards de francs CFA. Le financement sera assuré à hauteur de 63,8% par l'État et les 36,2% seront mobilisés auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé.

Le PNDES constitue une réponse politique et programmatique aux aspirations du peuple burkinabè à vivre dans un pays démocratique et prospère où la primauté de l'État de droit est effective. En son axe premier "Réformer les institutions et moderniser l'administration", le PNDES définit les orientations d'amélioration substantielle des modes de gestion et de régulation de la cité et des affaires publiques.

Le présent document fait l'état des lieux de la gouvernance au Burkina Faso, récapitule les interventions et résultats atteints en matière de gouvernance et décline les résultats attendus en matière de gouvernance durant la période 2016-2020.

# L'ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO

L'état des lieux de la gouvernance au Burkina Faso passe en revue les interventions et résultats atteints dans les domaines de la gouvernance politique, de la gouvernance administrative, de la gouvernance économique et de la gouvernance locale. Ces

interventions ont été déployées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de bonne gouvernance pour la période 1998-2003 et de la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) pour la période 2005-2015.

## INTERVENTIONS ET RÉSULTATS ATTEINTS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

Les interventions et résultats atteints dans le domaine de la gouvernance politique peuvent être déclinés aux niveaux de la cohésion sociale, des institutions républicaines, de la défense et de la sécurité, de la justice et des droits humains, ainsi que de la coopération internationale.

### *Une cohésion sociale et une solidarité nationale institutionnalisées*

Les autorités politiques, les leaders communautaires, traditionnels et religieux du Burkina Faso accordent un intérêt national à la préservation de la paix, à la recherche de consensus sur les problématiques majeures du pays. Le Burkina Faso ne connaît pas de conflits ethniques ou religieux. La cohésion sociale tire sa source de la culture de la tolérance et de la solidarité du peuple burkinabè.

Un nouveau contexte national de cohésion sociale s'est imposé avec l'insurrection populaire intervenue en octobre 2014 et la résistance au coup d'État manqué de septembre 2015. Ces événements ont mis en évidence l'inadéquation du système de

solidarité nationale qui demeurerait fondé sur des appuis ponctuels aux personnes vulnérables ou à l'occasion de certains événements majeurs suite à des catastrophes naturelles comme les inondations.

Les différentes interventions dans le domaine de la cohésion sociale ont été réalisées suivant les orientations définies par la Politique nationale d'action sociale (PNAS), la Politique nationale de promotion de la famille (PNPF) et la Stratégie nationale d'accélération de l'élimination du mariage d'enfants (SNAEME).

Par ailleurs, au lendemain des événements sociopolitiques d'octobre 2014, la Commission de réconciliation nationale et des réformes (CRNR) mise en place a formulé, entre autres recommandations, l'impératif urgent de réconciliation nationale.

Les mesures et actions engagées pour instaurer une cohésion sociale durable ont abouti à l'adoption de la Charte nationale de solidarité. Cette charte a permis de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la solidarité nationale. Sur cette lancée, l'Observatoire national de la solidarité et le Fonds national

de solidarité ont été mis en place. La charte encadre la promotion et la protection des groupes sociaux spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, exclus), la gestion des catastrophes et crises humanitaires et la promotion de la prise en charge des personnes infectées par le VIH/SIDA.

*Des institutions républicaines pour mieux répondre aux exigences du jeu démocratique et de l'État de droit*

Les principaux acteurs de la gouvernance politique au Burkina Faso sont le gouvernement et les autres institutions républicaines de consultation, de régulation et de contrôle. Il s'agit notamment de l'Assemblée nationale, du Conseil économique et social (CES), du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), du Conseil supérieur de la communication (CSC), de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), du Médiateur du Faso, de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE/LC), de la Commission nationale des droits humains (CNDH) et de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

Le gouvernement s'est engagé dans un processus de renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de ces institutions. C'est ainsi que le CSM, la CNDH et l'ASCE/LC ont été réformés en 2015. La préoccupation essentielle était de rendre effective l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de lui permettre d'assurer sa mission fondamentale de faire respecter la loi.

La réforme majeure du CSM est consacrée par l'adoption de la loi n° 049 du 25 août 2015 aux termes de laquelle, le Président du Faso ne préside plus le CSM. Ce qui constitue une avancée majeure en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire. De plus, pour faciliter l'accès de tous les citoyens à la justice, un Fonds d'assistance judiciaire a été créé au sein du Ministère en charge de la justice pour permettre à toute personne physique qui se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses droits en justice, en raison de l'insuffisance de ses ressources.

La loi portant création d'une CNDH au Burkina Faso a été adoptée le 24 mars 2016. Cette loi introduit des innovations majeures dans le fonctionnement de la commission comme

l'autonomie financière et budgétaire, l'indépendance d'action, l'extension des pouvoirs d'investigation de la Commission, la réduction du nombre de membres et leur permanence.

Pour mieux lutter contre la corruption, les prérogatives de l'ASCE/LC ont été renforcées. Elle est devenue une institution constitutionnelle et a désormais la capacité de saisine des juridictions.

Le pouvoir législatif au Burkina Faso a progressivement renforcé ses capacités d'intervention. Les processus électoraux se sont nettement améliorés et le problème de la marginalisation de l'opposition parlementaire a été résolu. L'Assemblée nationale légifère, contrôle et évalue effectivement les politiques mises en œuvre par le gouvernement. Elle contribue ainsi à asseoir et consolider l'État de droit au Burkina Faso.

Le Médiateur du Faso constitue un moyen de recours pour les administrés par rapport à l'action de l'administration publique. Il reçoit les réclamations relatives au fonctionnement des administrations de l'État, des collectivités territoriales et des établissements parapublics. Il s'est illustré dans la résolution de nombreux conflits et litiges grâce à son pouvoir d'auto-saisine ou suite aux recours des administrés.

Le gouvernement accorde à l'information et à la communication toute l'attention et le soutien requis pour en faire des facteurs de développement et de promotion de bonne gouvernance, de consolidation de l'État de droit, de renforcement des droits humains, de la cohésion sociale et de la restauration de l'autorité de l'État. Les efforts consentis par le gouvernement sont relatifs, entre autres, à la subvention à la presse privée, à l'adoption de la convention collective, à la création d'une carte de presse et à l'adoption de la loi sur la dépénalisation du délit de presse en 2015.

Le Burkina Faso est classé 42e sur 180 pays au classement mondial de la liberté de presse en 2016 et premier en Afrique francophone. Le paysage médiatique compte à ce jour une dizaine de quotidiens, six hebdomadaires, une dizaine de bimensuels, une dizaine de chaînes de télévision, une vingtaine de médias en ligne et une centaine de radios.

L'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale, en termes d'inclusion sociale et d'équité, a attribué au Burkina Faso, pour l'année 2015, une note de 3,6 sur une échelle allant de 1 à 6. Cette note au-dessus de la moyenne est satisfaisante même si des défis restent encore à relever dans ce domaine.

*Des forces de défense et de sécurité qui garantissent le fonctionnement régulier des institutions*

En matière de défense, les acquis importants ont été le comportement républicain des Forces armées nationales (FAN) lors de l'insertion populaire des 30 et 31 octobre 2014, ainsi que du coup d'État manqué du 17 septembre 2015. Elles ont successivement contribué à la mise en place et au fonctionnement des institutions de la transition politique ainsi qu'au rétablissement des institutions républicaines. Les FAN continuent de participer aux opérations de soutien à la paix dans d'autres pays.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, les avancées majeures concernent le renforcement de la déconcentration des services de sécurité et la création d'unités spéciales, notamment, les Brigades anti-criminalité (BAC) à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale (UIP-PN) à Ouagadougou et l'implantation de Compagnies républicaines de sécurité (CRS) dans plusieurs villes du pays.

En matière de sécurité civile, la Politique nationale de protection civile (PNPC) a été adoptée en 2010. Des plans d'Organisation des secours (ORSEC) sont élaborés dans 11 régions et les effectifs de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP) seront augmentés à hauteur de 200 jeunes par an.

Ces acquis sont importants pour un État de droit. Toutefois, il reste à poursuivre la construction d'une armée en phase avec les ambitions nationales, au regard des différentes crises sociopolitiques et à la prévention des attaques terroristes.

*La Justice et les droits humains font partie des priorités du gouvernement*

Le Pacte national pour le renouveau de la justice, adopté le 28 mars 2015, au cours des États généraux de la justice, a posé les jalons de réformes profondes visant à rendre effective l'application des règles et principes consacrés par les instruments internationaux et régionaux, afin de garantir l'indépendance de la justice.

Le Burkina Faso est en train de mettre en œuvre la Politique nationale de justice (PNJ) dont la vision à l'horizon 2019 est celle d'une justice crédible, équitable, indépendante, transparente, déconcentrée, compétente et accessible à tous. Des progrès sont déjà réalisés au plan institutionnel et fonctionnel du système judiciaire, grâce aux réformes de l'organisation judiciaire, à la mise en place de dispositifs de lutte contre la corruption et de protection de l'enfant en conflit avec la loi.

Sur le plan judiciaire, le cadre législatif a été réformé avec l'adoption en 2015 de la loi 049-2015/CNT relative au CSM, de la loi 050-2015/CNT portant statut de la magistrature et des lois portant statut des personnels greffiers et gardes de sécurité pénitentiaire. Ces lois ont introduit dans le système judiciaire d'importantes innovations qui offrent une réelle garantie aux acteurs judiciaires pour traiter librement et sans pression les dossiers. Parmi ces innovations, il peut être cité la création d'un secrétariat permanent du CSM garant de son indépendance, le renforcement du rôle du CSM comme instance disciplinaire pour les magistrats, la dévolution de la présidence du CSM au Premier Président de la Cour de cassation au lieu du Président du Faso.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes d'arbitrage, de conciliation et de médiation, le Burkina Faso a créé le Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-O). Ce dispositif de sécurisation contribue à l'amélioration de l'environnement juridique des affaires au Burkina Faso et fournit au secteur privé et aux investisseurs, un mode alternatif de règlement des litiges. La justice y est rendue avec plus de célérité, de confidentialité et de transparence.



Dans le domaine pénitencier, les conditions de détentions ont connu une nette amélioration grâce à l'extension et la rénovation de certains établissements et à la prise en compte des conditions des femmes et des mineurs. Des actions en faveur du désengorgement des prisons ont abouti à la construction en 2014 et 2015 de la prison de haute sécurité de Ouagadougou et la maison d'arrêt de Koupèla.

En matière de promotion des droits humains et du civisme, la Politique nationale des droits humains et de la promotion civique (PNDHPC) a été mise en œuvre. Elle vise la poursuite de la consolidation de l'État de droit, le renforcement des droits humains pour la paix, le civisme et le développement durable du Burkina Faso.

Le cadre législatif s'est renforcé par l'adoption de textes et lois relatifs aux droits humains et à la protection des droits des enfants. La généralisation de l'éducation aux droits humains dans l'enseignement primaire, à partir de la rentrée scolaire 2014-2015, a également été un acquis en matière de promotion des droits humains. Le Forum national sur le civisme tenu en 2013 a servi de cadre pour le diagnostic de l'incivisme et d'identification de pistes de solution.

Par ailleurs, le Burkina Faso s'est soumis au second cycle de l'Examen périodique universel (EPU) le 22 avril 2013, lors de la 16e session du groupe de travail sur l'EPU à Genève. Le document final de l'examen du Burkina Faso, validé le 26 avril 2013 par le groupe de travail puis adopté le 18 septembre 2013 par le Conseil des droits de l'Homme, comporte 165 recommandations formulées à l'endroit du pays dont 133 acceptées. Parmi ces 133 recommandations, le Ministère en charge des droits humains a retenu 43 qui devraient être mises en œuvre avant le prochain passage du Burkina Faso à l'EPU prévu pour 2017.

Le Burkina Faso a élaboré une Politique nationale genre (PNG) qui est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes

et les femmes. Parmi les acquis institutionnels et opérationnels en matière de prise en charge de la dimension genre dans les politiques publiques, il peut être cité la création du Ministère de la promotion de la femme et de celui chargé de la promotion des droits humains, l'adoption de la loi sur le quota de 30% de femmes sur les listes électorales. Ces actes devraient contribuer à résorber le gap de participation des femmes en politique. Actuellement, l'Assemblée nationale compte 13 femmes (10,32%) parmi les 126 députés et le gouvernement, 7 femmes (24,14%) parmi les 29 ministres.

### *Le Burkina Faso est un acteur incontournable de la coopération internationale en Afrique*

Aux niveaux régional et sous régional, le Burkina Faso participe aux efforts de consolidation des grands ensembles géopolitique et géoéconomique existants, à savoir l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Conseil de l'entente (CE) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Ces espaces politiques et économiques enregistrent des progrès continus dans la coopération des États membres pour l'atteinte de leurs objectifs de développement.

Au niveau mondial, des progrès tangibles sont constatés dans la promotion du développement avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) qui ont été pris en compte par le PNDES.



## INTERVENTIONS ET RÉSULTATS ATTEINTS DANS LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Les interventions et résultats atteints en matière de gouvernance administrative peuvent être circonscrits aux niveaux du service public et des rapports entre l'État et les acteurs non étatiques.

### *Un service public au service de ses usagers*

Le Plan stratégique décennal 2011-2020 de modernisation de l'administration (PSDMA), adopté en 2011 pour servir de feuille de route à la mise en œuvre des actions de réforme de l'administration engagée depuis 1998, vise l'amélioration des performances et de la qualité des prestations de l'administration, la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur public, la promotion de l'accessibilité, de la transparence dans l'administration et la promotion de l'administration électronique.

La mise en œuvre de ce plan, qui couvre la période 2011-2020, a déjà permis d'enregistrer des progrès tangibles, notamment l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des prestations de services publics, la promotion de la transparence, la mise en place de cellules anti-corruption au sein des ministères et institutions, ainsi que la sensibilisation des agents publics dans la lutte contre la corruption.

Comme réalisations, on peut noter l'élaboration de codes d'éthique et de déontologie au profit de 19 départements ministériels, le déploiement d'un Gouvernement-Cloud (G-Cloud), le recensement biométrique des agents de la fonction publique et l'instauration d'un système de contrôle périodique de présence des agents à leur poste de travail, l'opération de numérisation des dossiers individuels des agents publics, la mise en place du service d'information du gouvernement, l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de déconcentration administrative pour la période 2014-2023 (SNDA), l'institution de la Conférence des gestionnaires des ressources humaines (CGRH) et des comités de Direction des ressources humaines (DRH), ainsi que l'adoption d'un dispositif disciplinaire pour statuer sur les manquements des agents dans l'exercice de leur fonction.

Les activités réalisées ont permis de promouvoir une administration électronique. À cet effet, le Réseau informatique national de l'administration (RESINA) a été déployé, un guichet virtuel unique de l'administration publique a été mis en place, une Agence nationale de promotion des Technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) a été créée, une CIL a été mise en place ainsi que des services en ligne au niveau des régies financières (douanes, impôts, trésor).

Ces réalisations ont permis au Burkina Faso d'être noté 3,5 par l'EPIN de la Banque mondiale, en matière de transparence, de responsabilisation et de corruption dans le secteur public, pour une moyenne mondiale de 2,88.

### *Des rapports constructifs entre l'État et les acteurs non étatiques*

Il existe, au Burkina Faso, une pluralité de forces politiques et d'organisations de la société civile, dont le rôle a été déterminant dans l'alternance intervenue suite aux élections de novembre 2015. Ces forces vives de la Nation (partis politiques, organisations de la société civile, syndicats, autorités coutumières et religieuses) exercent une influence sans cesse croissante sur l'action publique.

L'État considère à sa juste valeur le rôle que jouent les acteurs non étatiques dans la gestion du développement, notamment dans la gouvernance. C'est pourquoi, le gouvernement a mis en place des programmes d'accompagnement de la société civile pour leur permettre de contrôler l'action publique. La loi 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso précise que les citoyens sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques.

## INTERVENTIONS ET RÉSULTATS ATTEINTS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les interventions et les résultats obtenus par l'État en matière de gouvernance économique peuvent être déclinés dans les domaines du pilotage et de la gestion de l'économie, ainsi que de la gestion des finances publiques.

### *Un pilotage et une gestion de l'économie axés sur des résultats tangibles*

Le pilotage et la gestion de l'économie ont connu des avancées notables ces dernières années. Le pilotage de l'économie a enregistré l'amélioration du système national de planification et du suivi-évaluation avec l'inscription des réponses aux problématiques de développement dans des approches prospective globale, thématique ou sectorielle. Les principaux acquis sont le recours systématique aux instruments et outils de planification dans la gestion de l'action publique, la mise en place de la Commission nationale de planification du développement (CNPD), la mise en place du Fonds national de préparation des projets et programmes publics (FONEPP), la création au sein de chaque département ministériel d'une Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS).

Ce cadre de pilotage et de gestion de l'économie a permis d'améliorer significativement la capacité d'absorption des ressources publiques. L'exécution du Programme d'investissement public (PIP) 2015 fait ressortir un taux de réalisation de 73,16% (79,14% pour les ressources internes et 62,32% pour les ressources externes), en hausse par rapport à celui de 2014 (56,59%).

Au niveau local, en phase avec les dispositions de la loi portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) et les orientations de la Stratégie de croissance accélérée et de développement (SCADD), relativement au développement économique et à la planification, toutes les régions disposent maintenant d'un Plan régional de développement (PRD) ou d'une Stratégie régionale de développement (SRD) et quasiment toutes les communes disposent d'un Plan communal de développement (PCD).

En matière d'aménagement du territoire, l'étude d'élaboration du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDDT) est en cours de finalisation et la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) a été revue avec l'adoption de la loi 034-2012/AN du 2 juillet 2012. La nouvelle RAF a innové avec la répartition du domaine foncier national entre l'État, les collectivités territoriales et les particuliers. L'innovation a également porté sur l'élaboration des outils de gestion de l'espace territorial ou de suivi du développement de l'espace territorial, comme les schémas d'aménagement du territoire et l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET).

Par ailleurs, le gouvernement a œuvré à la promotion du Partenariat public-privé (PPP), avec l'adoption de la loi sur le PPP, de même qu'il a assuré le développement progressif des pôles de croissance et de compétitivité, tels que l'agropôle de Bagré, lancé en 2011, les pôles de croissance de Samendeni, du Sourou, du Sahel et de l'Est.

### *Une gestion efficace des finances publiques*

Le suivi de la gestion des finances publiques s'est consolidé avec la production et la publication de rapports de nature à renforcer la transparence dans la gestion du budget. La gestion des finances publiques s'est également améliorée dans le cadre des coopérations fructueuses avec les institutions sous régionales (BCEAO, UEMOA, CEDEAO) et internationales telle que le Fonds monétaire internationale (FMI).

Ainsi, plusieurs outils informatisés de gestion administrative et financière ont été développés. Il peut être cité, par exemple, le Circuit intégré de la dépense (CID), le Système de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SYGASPE), le Système d'accès en ligne aux informations administratives et salariales (ALIAS), le Circuit intégré des recettes (CIR), le Système d'information intégré des marchés publics (SIMP), le Système

douanier automatisé (SYDONIA), le Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE), le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE), la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) et le site web du gouvernement.

Au plan institutionnel, la mise en place d'organes et d'instances de dialogues, tels que les directoires, en vue de traiter des demandes d'exonérations fiscales, de remises de pénalités et de redressements fiscaux, a participé de l'amélioration de la politique fiscale.

Quant aux dépenses publiques, si leur accroissement a été globalement maîtrisé, permettant de contenir en dessous de 5% le déficit global, elles ont cru entre 2011 et 2013 à un rythme plus soutenu que les recettes. Le déficit budgétaire global moyen a alors atteint 4% du PIB (2011-2013) avant de s'établir à 2% en 2014. Le profil des indicateurs de la dette publique s'est fortement amélioré, dégagant des marges de manœuvres budgétaires importantes.

La mise en place du RESINA au niveau des structures centrales et déconcentrées du Ministère en charge des finances et au niveau des ambassades du Burkina Faso à l'étranger a eu une

importante contribution à l'atteinte des résultats en matière de gestion des finances publiques. Elle a accompagné la mise en œuvre effective d'un ensemble d'autres réformes comme les réformes fiscales et douanières, la rationalisation du circuit de la dépense, le renforcement du processus d'implantation du budget-programme, la mise en place des unités de vérification des dépenses publiques, l'optimisation du dispositif de gestion des marchés publics, la réforme sur la comptabilité matière et le renforcement de la lutte contre la corruption

Concrètement, il y a eu la création de postes de douanes au niveau des sites miniers, l'installation de scanners au bureau des douanes de Ouaga-gare et à l'escale de l'aéroport international de Ouagadougou, la mise en œuvre d'un système de suivi satellitaire des marchandises en transit (tracking), la mise en exploitation du SYLVIE, l'adoption d'une politique nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'actions, l'adoption de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso, la mise en place de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP), l'adoption de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso en 2015.

## INTERVENTIONS ET RÉSULTATS ATTEINTS DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Les interventions et les résultats obtenus par l'État du Burkina Faso en matière de gouvernance locale portent essentiellement sur la décentralisation administrative.

La décentralisation est consacrée par la Constitution du 2 juin 1991 et est effective depuis les premières élections municipales du 12 février 1995. Elle a consisté en la communalisation intégrale en 2006, la tenue régulière des élections municipales, l'adoption des lois portant CGCT et régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales.

Les principaux instruments de mise en œuvre de la politique de décentralisation sont le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD), la Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD),

la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques sur la décentralisation, l'élaboration et la mise en œuvre des PRD et des PCD, l'adoption de décrets portant transfert des compétences et des ressources aux régions et aux communes.

Des réformes ont été opérées en matière de gouvernance locale. Ce sont notamment, l'adoption de la loi n° 027-2006/AN du 21 décembre 2006, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales, l'adoption d'un ensemble de lois et de résolutions portant sur la fonction publique territoriale, les finances, l'accès aux services sociaux, la communalisation intégrale, ainsi que la création du Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT).

# RÉSULTATS ATTENDUS DURANT LA PÉRIODE 2016-2020 EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2020 impacteront significativement et positivement la gouvernance politique et administrative, la gouvernance économique et la gouvernance locale.

## DES RÉSULTATS PRÉCIS ET MESURABLES ATTENDUS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

En vue de promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative, l'objectif pour l'horizon 2020 est de renforcer la démocratie, les droits humains, la justice, la paix, la sécurité, la défense, d'assurer l'accès à l'information pour tous, de rendre l'administration publique efficace et efficiente, de développer la redevabilité et d'améliorer la coopération régionale et internationale. L'objectif poursuivi est de faire passer le score du Burkina Faso dans l'EPIN de 4,1 en 2015 à 4,8 en 2020.

Il s'agira, pour ce qui concerne la démocratie, les droits humains, la justice et la paix, d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Les principales réformes concernent l'adoption d'une nouvelle constitution (Vème République) d'ici 2017, le renforcement de l'esprit républicain, l'amélioration de la performance des forces de défense et de sécurité, le renforcement des instruments juridiques nationaux garantissant l'indépendance de la magistrature, l'application effective des textes relatifs à la discipline et à la déontologie dans les services publics.

Pour atteindre ces résultats, les principales actions à mener porteront sur la réforme de l'administration publique et des institutions afin de moderniser et d'améliorer l'offre de services, le renforcement de la stabilité des institutions, la dépolitisation de l'administration et de la chefferie traditionnelle. L'action publique portera également sur la consolidation de la démocratie, la cohésion sociale, la solidarité nationale et la promotion de la paix, le renforcement de l'indépendance de la justice et l'amélioration de son accès à tous les citoyens, ainsi que le renforcement de la protection des droits humains.

Pour le renforcement de la défense et de la sécurité, les capacités des forces de défense et de sécurité seront renforcées, l'environnement militaire dépolitisé et la bonne gouvernance des forces de défense et de sécurité promue. Le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels sera porté de 56,8% en 2015 à 75% en 2020 pour sécuriser davantage les citoyens et résidents au Burkina Faso.

Pour un accès à l'information juste pour tous, le gouvernement élargira l'accès des citoyens à l'information en augmentant le taux de couverture télévisuelle du territoire de 53% en 2015 à 100% en 2020, celui de la radio de 48% en 2015 à 80% en 2020 et la presse écrite publique de 51% en 2015 à 95% en 2020.

Afin de rendre l'administration publique efficace et efficiente, le gouvernement modernisera l'administration publique, renforcera la stabilité institutionnelle des différents ministères et organismes publics, contrôlera le strict respect de la déontologie de l'administration publique. Ce qui devrait permettre d'augmenter de 50% le niveau de satisfaction des usagers de l'administration publique.

Le système de reddition de comptes sera développé en renforçant, d'une part, le système interne et externe de contrôle de l'État et, d'autre part, la promotion du contrôle citoyen à tous les niveaux et de la transparence de l'administration publique. Les résultats attendus sont de porter l'indice sur le budget ouvert (IBP) de

43/100 en 2015 à 50/100 en 2018 et 55/100 en 2020 et l'Indice de perception de la corruption (IPC) de 38/100 en 2015 à 42/100 en 2018 et à 60/100 en 2020.

Le gouvernement prévoit, pour l'amélioration des coopérations régionale et internationale, d'œuvrer au renforcement du rôle du Burkina Faso dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale. Les autres mesures concernent le développement de relations de partenariat et de coopération propices à la transformation structurelle de l'économie, la sensibilisation des partenaires techniques et financiers pour l'alignement de leurs interventions sur les priorités nationales et l'implication de la diaspora dans le processus de la transformation structurelle de l'économie. Le taux d'internalisation des textes communautaires et la proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes seront portés à 100% chacun en 2020. Toutes ces réformes envisagées permettront de produire des changements importants en matière de gouvernance.

## UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE PORTÉE PAR LE SECTEUR PRIVÉ

En vue de promouvoir la bonne gouvernance économique, la planification, la gestion et le financement du développement seront les principaux instruments de politique économique. À cet effet, le gouvernement a décidé d'adopter 14 secteurs de planification, de faire passer le taux de pression fiscale de 14,2% en 2015 à 20,1% en 2020, d'augmenter le taux d'absorption des ressources extérieures de 59% en 2014 à 100% à partir de 2018.

Les orientations à mettre en œuvre sur la période 2016-2020 porteront sur l'élaboration et l'adoption d'une loi sur le pilotage et la gestion du développement, la planification du développement par objectifs en prenant en considération les secteurs et non plus les ministères, l'utilisation systématique des procédures et systèmes nationaux dans l'exécution des projets et programmes de développement et la complémentarité des interventions des bailleurs.

Pour rendre l'environnement des affaires plus attractif pour l'investissement privé, le gouvernement mettra en place des mécanismes de financement adaptés aux besoins de transformation structurelle de l'économie, incitera le secteur informel vers sa formalisation. Le principal résultat attendu est de ramener la place du Burkina Faso dans le classement de Doing Business de 143e sur 189 en 2015 à 130e en 2020 et de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 20,7% en 2015 à 15% en 2020.

## UNE GOUVERNANCE LOCALE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'objectif global à l'horizon 2020 en matière de gouvernance locale est la consolidation de la décentralisation pour appuyer le développement régional. La réalisation de cet objectif passera par la poursuite de la décentralisation, la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales à travers un aménagement du territoire efficace.

Pour améliorer l'efficacité de la décentralisation sur la période 2016-2020, l'action publique se focalisera notamment sur la concomitance des processus de décentralisation et déconcentration, l'accélération du transfert des compétences, des ressources et des patrimoines, un meilleur accompagnement des collectivités territoriales par les services techniques déconcentrés, le renforcement de la gouvernance foncière et de la maîtrise d'ouvrage locale. L'État augmentera la part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales de 4,65% en 2015 à 15% en 2020.

Pour la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, l'ambition est d'améliorer le taux de réalisation des effets attendus des plans locaux de développement en le portant de 20% en 2015 à 75% en 2020.

Les orientations en matière de développement régional au Burkina Faso dans les cinq prochaines années sont d'amorcer la construction de véritables pôles de développement régionaux bâtis autour des chefs-lieux de région afin qu'ils offrent d'importantes opportunités pour la valorisation du potentiel des ressources naturelles et humaines. Aussi, il s'agira d'inscrire les actions dans une perspective d'optimisation de l'investissement public, en concentrant les efforts sur les domaines dans lesquels chaque région a un fort potentiel.

Dans le cadre du SNADDT et sur la base des principales cibles des ODD pour le Burkina Faso, plusieurs actions seront engagées de façon concomitante et progressive dans la mise en place d'un dispositif cohérent de pilotage et de gestion du développement, la mise à niveau de la plateforme infrastructurelle régionale, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'appui au développement d'un secteur privé local dynamique, la mise en place de programmes spécifiques pour des gains rapides au niveau des ODD pour les territoires accusant plus de retard.



# CONCLUSION

---

L'analyse de la situation de la gouvernance au Burkina Faso révèle que des efforts ont été consentis dans les différents domaines de gouvernance (politique, administrative, économique et locale). Les résultats obtenus portent entre autres sur la réforme des institutions, la modernisation de l'administration, la consolidation de la gouvernance économique et de la décentralisation.

En dépit de ces acquis, de nombreux défis restent à être relevés au regard de l'évolution des exigences démocratiques et de l'État de droit. C'est pourquoi, le gouvernement du Burkina Faso a initié un important programme de réformes porté par le PNDES durant la période 2016-2020. Ces réformes devraient permettre au Burkina Faso d'atteindre les objectifs de développement en matière de gouvernance, d'accumulation du capital humain et de transformation structurelle de l'économie.



# ANNEXE : RÉFORMES STRATÉGIQUES DU PNDES

## AXE STRATÉGIQUE 1 : RÉFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Adopter une nouvelle constitution (Vème République)	X	X			
Adopter les textes d'application de la loi sur la lutte contre la corruption	X	X	X	X	X
Créer et animer un cadre national permanent de dialogue social	X	X	X	X	X
Faire l'identification biométrique des agents de la fonction publique	X	X	X	X	
Adopter la loi sur la dépolitisation de l'administration publique	X	X			
Mettre en place le Guichet virtuel de l'administration publique	X	X	X	X	X
Créer l'inspection générale de la fonction publique		X	X		
Adopter le décret sur la valorisation de l'expertise publique		X			
Adopter la loi de programmation militaire		X	X	X	X
Adopter la loi portant institution du corps préfectoral	X	X			
Adopter la loi sur les libertés religieuses		X	X	X	X
Adopter le statut de la chefferie coutumière					
Adopter la charte de la déconcentration		X	X		
Adopter une stratégie de lutte contre le terrorisme	X	X	X		
Instituer une carte d'identité biométrique de la CEDEAO en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB)		X	X	X	
Mettre en place un système de passeport à puce électronique (e-passeport)	X	X			

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Rationaliser les fonds nationaux de financement existants	X	X			
Relire le cadre juridique et institutionnel des PPP		X	X	X	X
Rationaliser les unités de gestion des projets et programmes de développement	X	X	X		
Réformer le cadre juridique et institutionnel des marchés publics	X	X			
Adopter une loi sur le pilotage et la gestion du développement	X	X	X	X	
Adopter la Politique nationale de promotion des pôles de croissance	X	X			
Renforcer la gouvernance du patrimoine de l'État	X	X	X	X	X
Adapter le système d'information à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)	X	X	X		
Dématérialiser les documents du circuit de la dépense publique		X			
Adopter la loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire	X	X	X		
Élaborer 13 schémas régionaux d'aménagement du territoire		X	X	X	
Mettre en place le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)	X	X	X	X	X

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA DÉCENTRALISATION ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Relire le Code général des collectivités territoriales (CGCT)	X	X			
Relire le statut des agents des collectivités territoriales et élaborer et adopter une nouvelle loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales et ses textes d'application	X	X			
Relire le code électoral pour introduire le suffrage universel direct comme mode d'élection des conseillers régionaux et des exécutifs des conseils de collectivités territoriales	X	X			
Adopter les nouveaux référentiels de la décentralisation	X	X			
Adopter un statut de l'élu local	X	X			

## AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA SANTÉ DES POPULATIONS ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Adopter et mettre en œuvre une loi sur la fonction publique hospitalière	X	X	X	X	X
Rendre gratuits les services de planification familiale	X	X	X	X	X
Opérationnaliser le Régime de l'assurance maladie universelle (RAMU)		X	X	X	X
Rendre gratuits les services de planification familiale	X	X	X	X	X
Mettre en place l'observatoire national du dividende démographique	X	X	X	X	X

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCROÎTRE L'OFFRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE L'ÉCONOMIE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Impliquer les experts de la diaspora dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la formation technique et professionnelle		X	X	X	X

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS, PARTICULIÈREMENT POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Initiative "une commune, un service social"		X	X	X	X
Relire la loi 028/2008 /AN portant code du travail	X	X	X		
Relire la loi 15 portant régimes de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso	X	X			
Relire la loi 22 portant régimes de prévention et de réparation des risques professionnels applicables aux agents de la fonction publique aux militaires et aux magistrats	X	X			

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES DE QUALITÉ

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Adopter le code de l'électricité		X	X		
Mettre en place une Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE)	X	X	X	X	X
Créer un institut national des énergies renouvelables		X			
Élaborer les documents de planification et de gestion des villes	X	X	X	X	X
Élaborer et adopter une stratégie de partenariat public-privé et un mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbain au Burkina Faso	X	X	X	X	X
Adopter la Politique nationale de l'eau	X	X			
Adopter une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain	X	X	X	X	X

## AXE STRATÉGIQUE 2 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : DÉVELOPPER DURABLEMENT UN SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL, FAUNIQUE ET HALIEUTIQUE PRODUCTIF ET RÉSILIENT, DAVANTAGE ORIENTÉ VERS LE MARCHÉ ET BASÉ SUR LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Adopter le code des investissements agro sylvo pastoraux, halieutiques et fauniques et ses décrets d'application	X	X			
Mettre en place et rendre fonctionnelle une centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles (CAIMA)	X	X	X	X	X
Mettre en place 289 Services fonciers ruraux (SFR) et Bureaux domaniaux (BD)	X	X	X	X	X
Mettre en place l'Agence nationale des terres rurales (ANTR)	X	X	X	X	X
Adopter une loi et ses textes d'applications instituant un quota des mets locaux dans les pauses-café et déjeuner organisées lors des activités financées par l'État		X	X	X	X

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER UN SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL COMPÉTITIF, À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET CRÉATEUR D'EMPLOIS DÉCENTS

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Adopter les textes d'application du nouveau code minier	X	X			
Rendre opérationnel le fonds d'industrialisation	X	X	X	X	X
Adopter et mettre en œuvre la loi d'orientation pour la promotion des PME	X	X	X	X	
Adopter et vulgariser un nouveau code des investissements plus attractif	X	X	X	X	

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : PROMOUVOIR LE COMMERCE ET L'EXPANSION DES INDUSTRIES DE SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET CRÉATRICES D'EMPLOIS DÉCENTS

RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Opérationnaliser la fonds d'appui aux exportations (FAPEX)	X	X	X	X	X
Créer une caisse de dépôts et de consignations	X	X			
Créer une banque pour le financement de l'agriculture	X	X			
Créer une banque pour le financement des PME/PMI	X	X	X		
Opérationnaliser le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT)	X	X	X	X	X

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET RÉSILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE


RÉFORME	2016	2017	2018	2019	2020
Élaborer 3 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako	X	X	X	X	X

# CONTACTS


---

## **Ministère de l'économie, des finances et du développement**

[www.finances.gov.bf](http://www.finances.gov.bf)


 395 Avenue du 11 décembre, 03 BP 7012 Ouagadougou 03

 [cab\\_mef@yahoo.fr](mailto:cab_mef@yahoo.fr)


 (+226) 25 32 43 06

## **Chambre de Commerce et d'industrie du burkina Faso**

[www.cci.bf](http://www.cci.bf)

 Avenue de Lyon , 01 BP 502 Ouagadougou 01


 [info@cci.bf](mailto:info@cci.bf)

 (+226) 25 30 61 14/15


## **Agence de Promotion des investissements du Burkina Faso (API-BF)**

*L'API-BF est l'interlocuteur et la porte d'entrée des investisseurs au Burkina Faso. Sa mission est d'accueillir, d'orienter et de garantir l'accompagnement de l'État aux investisseurs.*

[www.investburkina.com](http://www.investburkina.com)

 Ouaga 2000, Zone A, Rue Badnogo, face Rond-point  
Place de l'Union Africaine, 03 BP 7030 Ouagadougou 03

 [info@investburkina.com](mailto:info@investburkina.com)

 (+226) 25 37 44 49



REMERCIEMENTS

